

Décision

Générale

colonial

Décision n° 139 du 13 février 1952

n° 139

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 février 1952

Numéro JO

n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro

1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé à effectuer des travaux supplémentaires le personnel ci-après désigné, en service au Cercle de Djibouti : Hassan Saleh, agent technique de 15e échelon ; Oufane Barreh, agent technique de 12e échelon ; Ismaël Ambar, chauffeur de 11e échelon ; Abdillahi Habib, chauffeur de 10 échelon. La présente décision aura effet pour compter du 1er janvier 1952 jusqu'au 31 mars 1952.